

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux et sécurisation)
A PARTIR DU 1er JANVIER 2026

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	Tarifs 01.01.2025	Tarifs 01.01.2026 (+ 1,3%)
TRAVAUX				
▪ Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ;	Travée de 4 m.	Semaine	25,10 €	25,40 €
▪ Echafaudages suspendus, bascules, etc...;				
▪ Sapines, grues etc.. Placées ou développant saillie sur la voie publique ;				
▪ Etais par groupe ;				
▪ Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches				
▪ Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire"	M² emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 j	15,45 €	15,70 €
▪ Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule, nacelle, déménagement)	par unité de place de stationnement	journée	11,30 €	11,40 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	79,70 €	80,70 €
▪ sécurisation du domaine public : immeubles dangereux, péril simple ou imminent- mètre linéaire	ml	journée	4,30 €	4,40 €
▪ Mise à disposition de barrières tous types : mise en sécurité d'urgence du domaine public pour immeubles dangereux, péril simple ou imminent - mètre linéaire	ml	journée	1,10 €	²
▪ Mise à disposition de tente ou barnum		semaine	56,65 €	57,40 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échafaudage, conformément à une décision prise en 1988.

Les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes